

INTRODUCTION

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupe en son sein six Etats, à savoir : le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Congo et le Tchad.

Dans le souci de promouvoir la libre circulation des biens et de relever le niveau des échanges intracommunautaires, le Conseil des Ministres de la CEMAC a institué, par Règlement N° 07/08-UEAC-133-CM-17, le Comité d'Origine.

Ledit Comité, au niveau sous-régional, est chargé :

- D'agrèer les produits d'origine CEMAC fabriquées par les entreprises industrielles implantées dans la Sous-Région sur la base des dossiers constitués par celle-ci ;
- D'émettre des avis techniques sur les litiges portant sur les produits originaires de la zone CEMAC.

La réglementation communautaire en la matière prévoit aussi la création des Comités Nationaux dans chaque pays membre.

Au Cameroun, le Comité National d'Agrément des Produits Industriels Originaires de la CEMAC a été créé par Arrêté du Premier Ministre N° 206/CAB/PM du 23 décembre 2010. Il est placé sous l'autorité du Ministre en charge du Commerce et a pour mission principale de mettre en œuvre la réglementation de la CEMAC, relative à la libre circulation des produits industriels originaires de cette Sous-Région. A ce titre, il est notamment chargé de :

- La vulgarisation des textes de la CEMAC sur l'origine des produits à la vente ;
- La sensibilisation des opérateurs économiques sur la procédure d'agrément des produits originaires de la CEMAC ;
- L'examen de dossiers de demande d'agrément soumis par les opérateurs économiques et la formulation des avis pour transmission à la Commission de la CEMAC.

En adoptant un règlement sur les Règles d'Origine, la Commission de la CEMAC vise à promouvoir l'industrialisation de la Sous-Région, d'une part, et de permettre aux entreprises de faire des économies et de se développer grâce à l'exonération du paiement du Tarif Extérieur Commun (TEC) lorsque les produits sont agréés, d'autre part.

I- LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU REGIME PREFERENTIEL DES ECHANGES DE LA CEMAC OU DE LA CEEAC

L'éligibilité d'un produit au Régime Préférentiel Communautaire de la CEMAC exige le respect de l'une des conditions ci-après :

- 1- Critère de l'entière obtention :** L'utilisation de 100% des matières locales (issues des pays de la Zone CEMAC) dans le processus de fabrication du produit pour lequel l'agrément est sollicité ;
- 2- Critère d'incorporation :** L'incorporation, en valeur, d'au moins 40% des matières premières locales (originaires des pays de la CEMAC) dans le processus fabrication du produit concerné ;
- 3- Critère de la valeur ajoutée :** L'incorporation d'une valeur ajoutée communautaire supérieure ou égales à 30% dans la fabrication du produit considéré, celle-ci correspond à la différence exprimée en pourcentage entre le prix de revient ex-usine hors taxe du produit industriel concerné et la valeur CAF des matières premières, des matières

consommables et des emballages non communautaires, utilisés pour l'obtention du produit fini sous sa forme de livraison au commerce.

4- Définitions des éléments de la formule de calcul de la valeur ajoutée communautaire

- i) Valeur CAF : la valeur des marchandises déterminés par les articles 23 à 48 du Code de Douanes (Règlement n° 05/01-UEAC- 097-CM-06 du 03 Août 2001)
- ii) Travaux, Fournitures et Services (TFSE) : dans le calcul de la Valeur Ajoutée, seuls les travaux, Fournitures et Services Extérieurs relatifs à la production doivent être pris en compte. Les travaux, Fournitures et Services Extérieurs hors processus sont exclus.
- iii) Bénéfice : le bénéfice ainsi que les droits et taxes d'entrée sont exclus.
- iv) Impôts et Taxes : impôts et taxes effectivement à la charge de l'entreprise

5- Calcul de la valeur ajoutée communautaire

La formule de calcul de la valeur ajoutée communautaire se présente ainsi comme suit :

$$VA(\%) = \frac{[11-(1b1+1b3+2b1+2b3+3b1+3b3)]}{11} \times 100$$

11

NB : VA = valeur ajoutée locale incorporée ;

11= prix de revient ex-usine hors taxes ;

1b1= valeur CAF des matières premières ;

1b3= montant des droits et taxes d'entrée des matières premières ;

2b1= valeur CAF des matières consommables ;

2b3= montant des droits et taxes d'entrée des matières consommables ;

3b1= valeur CAF des emballages ;

3b3= montant des droits et taxes d'entrée de emballages

La valeur ajoutée est donc déterminée sur la base des éléments de calculs ci-après :

1- Matières premières utilisées

- a) CEMAC
- b) Hors CEMAC

b1 : Valeur CAF

b2 : Transport transit jusqu'à l'usine

b3 : Montant des droits et taxes d'entrée

2- Matières consommables utilisées

- a) CEMAC
- b) Hors CEMAC

b1 : valeur CAF

b2 : transport transit jusqu'à l'usine

b3 : montant des droits et taxes d'entrée

3- Emballages utilisés pour conditionner les produits

- a) CEMAC
- b) Hors CEMAC

b1 : valeur CAF

b2 : transport transit jusqu'à l'usine

b3 : montant des droits et taxes d'entrée

4- Frais de personnels (y compris impôts sur salaires)

- a) CEMAC
- b) Hors CEMAC

5- Impôts et taxes

6- Travaux, Fourniture et Services Extérieurs (TFSE)

- TFSE A
- TFSE B

7- Transport et déplacement

- a) CEMAC
- b) Hors CEMAC

9- Amortissement

10- Autres charges

11- Total = prix de revient (ex-usine hors taxe)

12- Bénéfice

13- Prix sortie usine = prix de revient + bénéfice

II – PROCEDURE DE DEMANDE D'AGREMENT

Elle tient en 8 étapes principales :

1- Le retrait des formulaires de demande d'agrément

Il peut se faire auprès du Secrétaire Technique du Comité National d'Agrément (porte R47, R43, R35 du MINCOMMERCE) ou au siège de la CCIMA (disponible aussi sur le site web), du GICAM, du MECAM ou du SYNDUSTRICAM

2- Remplissage du formulaire suivant le critère requis

Seul un des critères suivants doit être utilisé pour la demande d'agrément du produit :

- Le critère d'entière obtention (100% des matières premières) ;
- Le critère d'incorporation (utilisation d'au moins 40% en valeur des matières premières issues de la zone CEMAC) ;

- Le critère de la valeur ajoutée (incorporation d'au moins 30% de la valeur ajoutée locale dans le processus de production) ;

Il est conseillé de prendre en compte ces critères dans l'ordre établi ci-dessus.

3- Dépôt du dossier dûment rempli auprès du Secrétariat Technique

Le Secrétariat Technique, logé au sein du Ministère du Commerce comprend 5 membres issus des Administrations et Organismes ci-après :

- Ministère du Commerce ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

Les dossiers de demande d'agrément sont déposés au courrier du MINCOMMERCE sur décharge. Le Secrétaire Technique procède à la vérification des informations fournies dans les dossiers et leur conformité. Cette vérification se poursuit lors de la visite de l'entreprise.

4- Visite de l'entreprise par le Secrétariat Technique du Comité National d'Agrément des Produits Industriels Originaires de la CEMAC

Cette étape permet au comité de s'assurer de l'existence réelle de l'entreprise et du respect du processus de fabrication, tel que décrit dans le dossier. Si éventuellement il y a des incohérences, le dossier doit être corrigé par l'entreprise et retourné au Secrétariat technique avant son examen par le Comité National.

La visite de l'entreprise fait l'objet d'un procès-verbal rédigé à l'attention du Comité National.

En cas de non-conformité du dossier, le Secrétariat Technique se réserve le droit de rejeter la demande. Toutefois, après corrections, l'entreprise peut soumettre à nouveau le dossier au comité.

En cas de non-conformité du dossier, le Secrétariat Technique se réserve le droit de rejeter la demande. Toutefois, après corrections, l'entreprise peut soumettre à nouveau le dossier au comité.

5- Examen des dossiers par le comité National d'Agrément

Le Comité national se réunit sur convocation de son Président et examine les dossiers soumis par le Secrétaire Technique.

Le Comité est interministériel et élargi au secteur privé. Il comprend 11 membres représentant les Administrations et les Organismes ci – après : **MINCOMMERCE, MINMIDT, MINFI, MINEPAT, ANOR, GICAM, MECAM, CCIMA, SYNDUSTRICAM.**

6- Transmissions des dossiers à la Commissions de la CEMAC

Les dossiers ayant reçu un avis favorable sont transmis, aux frais du Comité national, à la Commission de la CEMAC pour leur examen par le Comité Régional de l'Origine.

7- Réunion du Comité Régional de l'Origine

Le Comité Régional de l'Origine est composé de 12 membres, à raison de 2 membres par Etat. Y siègent aussi, des experts de la Commission de la CEMAC.

Il émet un avis sur les dossiers reçus des Etats et soumet ceux ayant reçu un avis favorable au Conseil des Ministres de la CMEAC.

8- Octroi de l'agrément

L'agrément est octroyé par le Conseil des Ministres de la CEMAC. Il est définitif tant que les éléments du critère d'obtention restent inchangés.

NB : il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), les dossiers transmis à la Commission de la CEMAC par le Ministre du Commerce le sont aussi systématiquement au Secrétariat Général de la CEEAC qui, d'après les procédures en vigueur au sein de cette Communauté Economique Régionale, octroie l'agrément obtenu pour un produit est définitif tant que les éléments du critère d'obtention restent inchangés.

En plus des six pays de la CEMAC, la CEEAC compte parmi ses membres l'Angola, le Burundi, Sao Tomé et Príncipe et la République Démocratique du Congo.

Pour plus d'informations, contactez :

- Le Secrétariat Technique du CNAPIOC au Ministère du Commerce à Yaoundé ;
- La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun,
Téléphone : 233 42 98 81 / Fax : 233 42 55 96,
E-mail : siège@ccima.cm,
Site Web : www.ccima.cm

**LISTE DES SOCIETES DONT LES PRODUITS ONT ETE AGREES, LE 22
FEVRIER 2014, AU REGIME PREFERENTIEL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE
(CEMAC)**

N°	Entreprises	Secteur d'activité	Localisation	Nombre de produits agréés
1.	Colgate Palmolive Cameroun	Industrie Chimique	Douala	05 produits (eau de javel, détergents liquide,
2.	ALUBASSA	Industrie de transformation de l'aluminium	Douala	06 produits (articles de ménage, accessoires de fixation, assortiments d'anses, disques)
3.	Société Camerounaise de Raffinage Maya & Cie	Agro – alimentaire	Douala	04 produits (huile de palme raffinée, savon)
4.	SOCATRAL	Industrie de transformation de l'aluminium	Edéa	04 produits (bandes, formats, disques, tôles en aluminium)
5.	SITRON S.A.	Agro – alimentaire	Garoua	04 produits (huile d'arachides et de sésame raffinées, tourteaux d'arachide et de sésame)
6.	CHOCOCAM	Agro-alimentaire	Douala	12 produits (pâte d'arachide, pâte à tartiner, gommes à mâcher, pastilles et bonbons, chocolats fourrés et non fourrés)
7.	AZUR S.A.	Agro-industrie Savonnerie	Douala	02 produits (huile végétale et savon)
8.	SOCAFER	Industrie de transformation métallurgique	Douala	03 produits (cuve, charpente métallique, auvent métallique)
9.	UNALOR	Industrie de transformation de bois	Douala	02 produits (allumettes)
10	SOFAVINC	Agro-alimentaire	Yaoundé	13 produits (vins, whisky)
11	SICALIA	Agro-alimentaire	Douala	10 produits (jus de fruits, vins)
12	SEMME MINERAL WATER PLC	Agro-alimentaire	Limbé	02 produits (eau minérale, eau minérale gazéifiée)
13	Nouvelles parfumeries Gandour Cameroun	Industrie cosmétique	Douala	16 produits (arômes, parfums, crèmes, lotions, glycérines, dissolvants, pommades, shampoings, gels, défrisants, gels douche, savons, laits, huiles, talc)
14	NESTLE Cameroun	Agro-alimentaire	Douala	10 produits (Maggi arôme, Maggi cubes, Maggi tablette)
15	New Foods Co	Agro-alimentaire	Douala	05 produits (chocolat à croquer, crème à tartiner, bouillon de bœuf, margarine, tomate)
16	NDAWARA Tea Estate	Agro-alimentaire	Douala	06 produits (thés)

17	Les grands Complexes Chimiques Africains	Industrie cosmétique	Douala	32 produits (brillants, poudre, lait, crèmes, savons, shampoings)
18	Cameroon Tea Estate	Agro-alimentaire	Douala	05 produits (thés, red et blue label)
19	Air Liquide Camoa	Industrie chimique	Douala	04 produits (oxygène médical et industriel, azote, acétylène)
TOTAL				145 Produits

LISTE DES SOCIETES DONT LES PRODUITS ONT ETE AGREES, LE 11 MAI 2016, AU REGIME PREFERENTIEL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

N°	Entreprises	Secteur d'activité	Localisation	Nombre de produits agréés
1.	Société Camerounaise de Savonnerie (SCS)	Agro – alimentaire Savonnerie	Bafoussam	Savon de ménage « savon Etoile » ; huile de palme raffinée « Star Oil »
2.	Société Moderne de Savonnerie (SMS)	Agro – alimentaire Savonnerie	Bafoussam	Savon King
3.	Entreprise les Noumsi Savonnerie (NOSA)	Agro – alimentaire Savonnerie	Yaoundé	Savon NOSA
4.	Complexe Industriel du Littoral (CIL)	Agro – alimentaire Savonnerie	Douala	Savon de ménage (Sanet extra pur) ; Détergent (Sanet- Cleaner)
5.	Société Agro-alimentaire du groupe Youssa (SAAGRY)	Agro – alimentaire Savonnerie	Douala	Savon de ménage ; huile raffinée
6.	Société Industrielle d'Afrique Centrale (SIAC-ISENBECK)	Agro – alimentaire	Douala	Casiers
7.	Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC)	Agro-alimentaire	Tangui	Eau minérale naturelle ; eau minérale source Tangui citron ; eau minérale Tangui thé vert
8.	Entreprise biotropical (BIOTROPICAL)	Agro – alimentaire	Douala	Banane séchée biologique; pulpe de banane surgelée ; ananas séché biologique ; jus d'ananas biologique ; pulpe de papaye surgelé biologique ; mangue séchée biologique ; pulpe de mangue séchée biologique ; cocktails de fruits biologiques ; confitures de fruits biologiques ; sirop de fruits biologiques ; jus d'ananas biologique
9.	Huilerie Alimentaire et Chimique du Cameroun (HACC)	Agro – alimentaire	Douala	Savon de ménage FAK
10.	Cimenterie du Cameroun (CIMENCAM)	Industrie de ciment	Douala	Ciment cpj 35 ; ciment 42.5 ; ciment classique ; ciment fabriq

11.	Les laboratoires BIOPHARMA S.A.	Industrie cosmétique	Douala	Lait de toilette Rapid'Clair ; lait de toilette Talangaï ; lait de toilette Moby ; lait de toilette Easy Light ; lait de toilette White Express ; crème rapid'clair ; lotion rapid'clair ; lotion easy light ; Eau de Cologne moby bébé ; Shampoing moby bébé, vaseline moby bébé ; talc moby bébé
12.	Complexe Multi Industriel de l'Afrique Centrale (COMIAC)	Groupe de sociétés industrielles de plusieurs branches	Douala	Eaux minérales naturelles ; ciments colles (cercol, normacol, maxicol) ; colles solvantées (littopene, litto pvc) ; colles blanches (carcol, burocol, littobois) ; peinture à huile littopaint ; peinture à eau littopaint ; anti rouille peintocro ; vernis à bois wood pro ; whisky (jhon Wajker, visa, blend garner) ; rhums (vieux mégore, mégore, carhum) ; gin best dry.
13.	Société INODA Industries SARL (INODA)	Industrie de peinture	Douala	Diluant Rossignol ; peinture Rossignol ; enduit Rossignol ; peinture universel ; enduit universel
14.	Entreprise OK FOODS CAM (OK FOODS)	Agro – alimentaire	Douala	Biscuits secs ; biscuits fourrés ; gaufrettes ; bonbons ; sucettes
15.	Les Gaz Industriels du Cameroun (FME – GAZ)	Industrie de production de gaz	Douala	Oxygène (liquide, industriel, médical) ; azote industriel ; oxygène médical
16.	Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC)	Agro – alimentaire	Douala	Bière 33 export ; bière beaufort lager ; bière Mutzig ; bière Isenbeck ; bière Pelforth ; bière Beaufort light ; bière castel beer ; bière castle milk stout ; bière Amstel ; Alcool mixte Booster ; whisky cola ; alcool mixte booster gin tonic ; alcool mixte pina colada, alcool mixte booster vodka pamplemousse ; boisson gazeuse top pamplemousse ; boisson gazeuse top grenadine ; boisson gazeuse top ananas ; boisson gazeuse top orange ; boisson gazeuse top citron ; boisson gazeuse top tonic ; boisson gazeuse top soda water ; boisson gazeuse top djino cocktail de fruits ; boisson gazeuse vimto ; boisson gazeuse orangina ; boisson gazeuse malt

				up ; boisson gazeuse coca-cola ; boisson gazeuse coca light ; boisson gazeuse fanta orange ; boisson gazeuse fanta pomelo ; boisson gazeuse sprite ; boisson gazeuse indian tonic ; boisson gazeuse schweppes soda ; sirop menthe ; sirop grenadine ; boisson gazeuse XXL ; eau de table aquabelle
17.	Entreprise Construction Métallique (COMETAL)	Industrie de transformation métallurgique	Douala	Cuves – SE- DE – conteneur ; citerne ; semi-remorque ; plateau nu ; plateau brasseur ; porte engins ; charpente poteaux ; charpentes fermes ; charpentes pannes ; charpentes sablires ; charpente – contreventement ; charpente liernes ; charpente couverture ; charpentes accessoires ; charpentes platine ; charpentes tiges d’ancrage
18.	Société Industrielle de Transformation du Coton (SITRACO)	Industrie de fabrication de compresse	Douala	Sitalux compresse stérile standard ; sitalux compresse stérile radio détectable ; sitalux rouleau de gaze de coton hydrophile
19.	Société Camerounaise de Produits Laitiers (CAMLAIT)	Agro – alimentaire	Douala	Riverr soy nature ; Riverr soy banane fraise ; Riverr soy orange ; Riverr soy pomme ; Riverr soy fruits tropicaux ; Breaksoy caramel ; Breaksoy vanille ; Breaksoy caramel ; Breaksoy chocolat ; Breaksoy café ; Fruitdou orange ; Fruitdou mangue ; Fruitdou goyave ; Fruitdou pomme
20.	Société NESTLE Cameroun (NESTLE)	Agro – alimentaire	Douala	Nescafé classic
21.	Société Industrielle de Traitement de la Cellulose S.A. (SITRACEL)	Industrie de traitement de cellulose	Yaoundé	Papier hygiéniques ; serviettes hygiéniques ; serviettes de table ; mouchoirs de poche ; coton hydrophile
22.	Soyabeans Processing Industry of Cameroon (SOPROICAM)	Agro – alimentaire	Douala	Huile raffinée AYA OIL ; huile raffinée de soja ; tourteaux de soja DIKO 49
23.	Les Sources du Pays	Agro-alimentaire	Muyuka	Supermont ; american cola ; bubble up lemon ; bubble up tonic ; planet ananas ; planet cocktail ; planet fraise ; planet grenadine ; planet pamplemousse ; planet pomme ;

			planet orange ; planet gum ; reaktor
		TOTAL	168 Produits

REUNION DU COMITE TECHNIQUE « COMMERCE ET DOUANES »

**Rapport du sous-comité chargé de l'examen des demandes d'agrément au Tarif
Préférentiel CEEAC (TP/CEEAC)**

Il a été soumis à l'examen du comité technique « commerce et douanes » par trente (30) entreprises du Cameroun, des demandes d'agrément au tarif préférentiel CEEAC pour leurs produits. Aux fins d'un traitement efficient, le comité a décidé de créer en son sein, un sous-comité composé principalement des douaniers.

A l'examen, ledit sous-comité a rendu les décisions suivantes :

Nom de la société	Liste des produits sollicitant l'agrément	observations
I – <u>Avis favorable</u>		
Société Camerounaise de Savonnerie (SCS)	Savon de ménage »savon Etoile » ; huile de palme raffinée « Star Oil »	
Société Moderne de Savonnerie (SMS)	Savon King	
Entreprise les Noumsi Savonnerie (NOSA)	Savon NOSA	
Complexe Industriel du Littoral (CIL)	Savon de ménage (Sanet extra pur) ; Détergent (Sanet- Cleaner)	

Société Agro-alimentaire du groupe Youssa (SAAGRY)	Savon de ménage ; huile raffinée	
Société Industrielle d'Afrique Centrale (SIAC-ISENBECK)	Casiers	
Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC)	Eau minérale naturelle ; eau minérale source Tangui citron ; eau minérale Tangui thé vert	
Entreprise biotropical (BIOTROPICAL)	Banane séchée biologique; pulpe de banane surgelée ; ananas séché biologique ; jus d'ananas biologique ; pulpe de papaye surgelée biologique ; mangue séchée biologique ; pulpe de mangue séchée biologique ; cocktails de fruits biologiques ; confitures de fruits biologiques ; sirop de fruits biologiques ; jus d'ananas biologique	
Huilerie Alimentaire et Chimique du Cameroun (HACC)	Savon de ménage FAK	
Cimenterie du Cameroun (CIMENCAM)	Ciment cpj 35 ; ciment 42.5 ; ciment classique ; ciment fabriq	
Les laboratoires BIOPHARMA S.A.	Lait de toilette Rapid'Clair ; lait de toilette Talangaï ; lait de toilette Moby ; lait de toilette Easy Light ; lait de toilette White Express ; crème rapid'clair ; lotion rapid'clair ; lotion easy light ; Eau de Cologne moby bébé ; Shampoing moby bébé, vaseline moby bébé ; talc moby bébé	
Complexe Multi Industriel de l'Afrique Centrale (COMIAC)	Eaux minérales naturelles ; ciments colles (cercol,normacol, maxicol) ; colles solvantées (littopene, litto pvc) ; colles blanches (carcol, burocol, littobois) ; peinture à huile littopaint ; peinture à eau littopaint ; anti rouille peintocro ; vernis à bois wood pro ; whisky (Johnny Walker, visa, blend garner) ; rhums (vieux mégore, mégore, carhum) ; gin best dry.	
Société INODA Industries SARL (INODA)	Diluant Rossignol ; peinture Rossignols ; enduit Rossignol ; peinture universel ; enduit universel	
Entreprise OK FOODS CAM (OK FOODS)	Biscuits secs ; biscuits fourrés ; gaufrettes ; bonbons ; sucettes	
Les Gaz Industriels du Cameroun (FME – GAZ)	Oxygène (liquide, industriel, médical) ; azote industriel ; oxygène médical	
Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC)	Bière 33 export ; bière beaufort lager ; bière Mutzig ; bière Isenbeck ; bière Pelforth ; bière Beaufort light ; bière castel beer ; bière castle milk stout ; bière Amstel ; Alcool mixte Booster ; whisky cola ; alcool mixte booster gin tonic ; alcool mixte pina colada, alcool mixte booster vodka pamplemousse ; boisson gazeuse top pamplemousse ; boisson gazeuse top grenadine ; boisson gazeuse top ananas ; boisson gazeuse top orange ; boisson gazeuse top citron ; boisson	

	gazeuse top tonic ; boisson gazeuse top soda water ; boisson gazeuse top djino cocktail de fruits ; boisson gazeuse vimto ; boisson gazeuse orangina ; boisson gazeuse malt up ; boisson gazeuse coca-cola ; boisson gazeuse coca light ; boisson gazeuse fanta orange ; boisson gazeuse fanta pomelo ; boisson gazeuse sprite ; boisson gazeuse indian tonic ; boisson gazeuse schweppes soda ; sirop menthe ; sirop grenadine ; boisson gazeuse XXL ; eau de table aquabelle	
Entreprise Construction Métallique (COMETAL)	Cuves – SE- DE – conteneur ; citerne ; semi-remorque ; plateau nu ; plateau brasseur ; porte engins ; charpente poteaux ; charpentes fermes ; charpentes pannes ; charpentes sablires ; charpente – contreventement ; charpente liernes ; charpente couverture ; charpentes accessoires ; charpentes platine ; charpentes tiges d’ancrage	
Société Industrielle de Transformation du Coton (SITRACO)	Sitralux compresse stérile standard ; sitralux compresse stérile radio détectable ; sitralux rouleau de gaze de coton hydrophile	
Société Camerounaise de Produits Laitiers (CAMLAIT)	Riverr soy nature ; Riverr soy banane fraise ; Riverr soy orange ; Riverr soy pomme ; Riverr soy fruits topicaux ; Breaksoy caramel ; Breaksoy vanille ; Breaksoy caramel ; Breaksoy chocolat ; Breaksoy café ; Fruidou orange ; Fruidou mangue ; Fruidou goyave ; Fruidou pomme	
Société NESTLE Cameroun (NESTLE)	Nescafé classic	
Société Industrielle de Traitement de la Cellulose SA (SITRACEL)	Papier hygiéniques ; serviettes hygiéniques ; serviettes de table ; mouchoirs de poche ; coton hydrophile	
Soyabeans Processing Industry of Cameroon (SOPROICAM)	Hule raffinée AYA OIL ; huile raffinée de soja ; tourteaux de soja DIKO 49	
Les Sources du Pays	Supermont ; american cola ; bubble up lemon ; bubble up tonic ; planet ananas ; planet cocktail ; planet fraise ; planet grenadine ; planet pamplemousse ; planet pomme ; planet orange ; planet gum ; reaktor	
II – <u>Avis défavorable</u>		
Société Camerounaise d’Injection et de Modelage des Produits organiques et Synthétiques S.A. Voll (SCIMPOS)	Plaques de mousses (PH2, PH3, PHM5, PH7, PH10) ; oreillers tissus ; oreillers mousses ; colle (ST 1501, QV2RAF, AV2G60B, G EXTRA) ; syncol (330, 529), sqifts taks 5162 ; CA (1060, 1045, 1036, 1041, 1046/M) ; sapovinyl super ; colle	Au regard des incohérences apparues dans la présentation du dossier, le sous-comité a estimé

	melina ; matelas (PH2, LLIDOUX PH3, ROYAL PH5, PH7)	nécessaire de poursuivre les investigations.
III – <u>Dossiers non traités</u>		
PRIMA DEE-LITE PLASTICS	Meubles en plastique	Notes de présentation non transmises au comité
PARLITE FOODS	Biscuits	
Vinataba Oriental Cameroon Company Ltd (VOCC)	Tabac – Gold Seal – D&J – Capital	Notes de présentation non disponibles
Filature Africaine de Fibres Naturelles, Synthétiques et Artisanales (FAFINSA)	Fil à tricoter – Baby – Miss Francine – New perle – Baby whool	

